

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DU RHONE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2015/846

Avis du Conseil municipal relatif au projet de modification n° 11 du Plan local d'urbanisme  
Direction de l'Aménagement Urbain

**Rapporteur :** M. LE FAOU Michel

**SEANCE DU 19 JANVIER 2015**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 23 JANVIER 2015

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 12 JANVIER 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 22 JANVIER 2015

---

**PRESIDENT :** M. COLLOMB Gérard

**SECRETAIRE ELU :** Mme HAJRI Mina

**PRESENTS :** M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEH, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAIN, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DÉPÔTS DE POUVOIRS :**

**ABSENTS NON EXCUSES :**

**2015/846 - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL RELATIF AU PROJET DE  
MODIFICATION N° 11 DU PLAN LOCAL D'URBANISME  
(DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT URBAIN)**

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 7 janvier 2015 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2005/2826 du 11 juillet 2005, le Conseil de Communauté urbaine a approuvé le Plan local d'urbanisme communautaire. Ce document a traduit réglementairement les projets de développement pour les années à venir.

Depuis l'élaboration du PLU, plusieurs procédures de modification se sont succédées pour permettre d'ajuster le PLU, de prendre en compte des évolutions dans la conception des projets ou de poursuivre les démarches engagées dans le cadre de son élaboration.

Une modification n° 1 du PLU a été approuvée le 2 mai 2007 par délibération du Conseil de Communauté urbaine.

Les modifications n°s 2, 3 et 4 ont été approuvées par le Grand Lyon mais n'ont pas concerné le territoire de la Ville de Lyon.

Une modification n° 5 du PLU a été approuvée le 6 avril 2009 par délibération du Conseil de Communauté urbaine.

Une modification n° 6 du PLU (correspondant à la modification n°°8 pour la commune de Grigny et n° 1 pour la commune de Givors) a été approuvée le 11 janvier 2010 par délibération du Conseil de Communauté urbaine.

Une modification n° 7 du PLU (correspondant à la modification n°°9 pour la commune de Grigny et n° 2 pour la commune de Givors) a été approuvée le 10 janvier 2011 par délibération du Conseil de Communauté urbaine.

Une modification n° 8 du PLU (correspondant à la modification n°°10 pour la commune de Grigny et n° 3 pour la commune de Givors) a été approuvée le 9 janvier 2012 par délibération du Conseil de Communauté urbaine.

La modification n° 9 du PLU a été approuvée par le Grand Lyon mais n'a pas concerné le territoire de la Ville de Lyon.

Une modification n° 10 du PLU (correspondant à la modification n° 11 pour la commune de Grigny, n° 4 pour la commune de Givors et n° 1 pour la commune de Lissieu) a été approuvée par délibération du Conseil de Communauté urbaine du 24 juin 2013.

Une nouvelle procédure de modification a été engagée par la Communauté urbaine, autorité compétente en matière de planification urbaine sur l'ensemble des communes du Grand Lyon.

Il vous est proposé d'émettre un avis sur le contenu de cette procédure de modification n° 11 pour le territoire de la Ville de Lyon, conformément aux articles L.123-13-1 et L. 123-18 du Code de l'Urbanisme.

Ce projet de modification, qui porte sur l'ensemble des 9arrondissements de la Ville de Lyon, prévoit une adaptation du PLU pour permettre la mise en œuvre de projets territoriaux.

Les évolutions proposées dans cette modification ne portent pas atteinte à l'économie générale du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD). Elles visent principalement à adapter certaines dispositions réglementaires et graphiques du PLU au contexte et aux différents projets en ajustant certaines hauteurs, en complétant les prescriptions graphiques, en créant, modifiant ou supprimant des emplacements réservés.

A ce sujet, il convient que la Ville de Lyon se prononce sur l'inscription, la modification ou la suppression des emplacements réservés dont elle est bénéficiaire (espaces verts ou équipements publics). Il s'agit :

Dans le 4<sup>e</sup> arrondissement :

- De la modification (réduction) de l'emprise de l'emplacement réservé n° 13 établi pour la réalisation d'un espace vert public au 19<sup>e</sup>rue Chazière, passant d'une surface de 27 250 à 25 460 m<sup>2</sup> environ, en lui soustrayant les parcelles cadastrées AE 84 et AE 85.

- De la modification (réduction) de l'emprise de l'emplacement réservé n° 14 établi pour la réalisation d'un espace vert public rue Jean<sup>e</sup>Revel/rue Hénon, passant d'une surface de 4 920 à 4 600 m<sup>2</sup>.

Dans le 8<sup>e</sup> arrondissement :

- De la suppression de l'emplacement réservé n° 29 établi pour l'extension du terrain de sport situé impasse Dumont sur la parcelle cadastrée CI 431.

- De la suppression de l'emplacement réservé n° 46 rue Bataille établi pour la réalisation de jardins familiaux et l'extension du groupe scolaire.

Dans le 9<sup>e</sup> arrondissement :

- De l'inscription d'un emplacement réservé n° 25 établi sur une partie de l'ilot dit Maurin, pour la réalisation d'un parc public, d'une surface de 2 810 m<sup>2</sup> environ, sur une partie de la parcelle cadastrée BN 92, située entre la rue du Bourbonnais, la rue du Souvenir et l'emplacement réservé de voirie n°81.

Le projet de modification n° 11 du PLU prévoit également, sur les différents arrondissements, une actualisation des réservations pour programmes de logements (définies par l'article L. 123-2.b du Code de l'urbanisme) avec trois inscriptions nouvelles, deux modifications et une suppression.

Le contenu détaillé des différents points de modification figure dans l'annexe n° 1 jointe au rapport.

Aucune observation n'est émise concernant les évolutions proposées dans le cadre de la procédure de modification n° 11 du PLU, exception faite du point suivant, pour rectification matérielle des documents graphiques :

➤ Dans le 4<sup>e</sup> arrondissement, le PLU propose l'inscription d'un polygone d'implantation sur la partie Nord de la parcelle cadastrée AK 12, située 81 rue Pierre Hénon pour accompagner le projet de restructuration de la maison de retraite des Petites Sœurs des pauvres. Il convient :

- d'une part, que le périmètre du polygone d'implantation soit élargi pour permettre l'implantation du projet ;
- d'autre part, qu'une hauteur graphique de 19 mètres soit inscrite pour le polygone.

Un arrêté du Président de la Communauté urbaine en date du 4<sup>décembre</sup> 2014 prévoit une mise à l'enquête publique de l'ensemble des points de cette modification. Conformément à la réglementation en vigueur, un dossier d'enquête est mis à la disposition du public à compter du lundi 19<sup>janvier</sup> 2015 jusqu'au mardi 24 février 2015 à l'Hôtel de la Communauté urbaine, à la Ville de Lyon (Direction de l'aménagement urbain) et dans l'ensemble des mairies d'arrondissement.

Les observations de toute personne intéressée, consignées dans un registre, feront l'objet d'un avis de la part de la commission d'enquête.

Vu la délibération n° 2005/2826 du Conseil de Communauté urbaine du 11 juillet 2005 ;

Vu l'arrêté du Président de la Communauté urbaine du 4 décembre 2014 mettant à l'enquête publique le projet de modification n° 11 du PLU ;

Vu les articles L.123-13-1 et L.123-18 du Code de l'Urbanisme ;

Vu l'avis du Conseil des 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> arrondissements ;

Oui l'avis de la commission Urbanisme, Logement, Cadre de Vie, Environnement ;

**DELIBERE**

1- Le Conseil municipal émet un avis favorable au projet de modification n° 11 du Plan Local d'Urbanisme soumis à enquête publique du lundi 19 janvier 2015 jusqu'au mardi 24 février 2015 inclus.

2- Le Conseil municipal sollicite la prise en compte de l'évolution complémentaire proposée dans le corps de la délibération.

3- Les évolutions proposées en matière d'emplacements réservés au bénéfice de la Ville de Lyon sont approuvées.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

M. LE FAOU